

**FR**

Bruxelles, le1er septembre 2020

|  |
| --- |
| **SESSION PLÉNIÈRE15 et 16 juillet 2020** **SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| **Ce document est accessible, dans toutes les langues officielles, sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:**<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>**Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:**[https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion](https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/ecdocs) |

**Table des matières**

[**1.** **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION** 3](#_Toc48642110)

[**2.** **Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale** 8](#_Toc48642111)

[**3.** **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 17](#_Toc48642112)

[**4.** **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES** 19](#_Toc48642113)

[**5.** **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 22](#_Toc48642114)

[**6.** **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION** 27](#_Toc48642115)

[**7.** **RELATIONS EXTÉRIEURES** 31](#_Toc48642116)

Ont assisté à la session plénière des 15 et 16 juillet 2020 **Peter Altmaier**, ministre fédéral allemand de l’économie et de l’énergie, **Margaritis Schinas**, vice-président de la Commission européenne chargé de la promotion de notre mode de vie européen et **Paolo Gentiloni**, commissaire européen aux affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l’Union douanière.

La session plénière a donné lieu à l’adoption des avis suivants:

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

1. ***Livre blanc sur l’intelligence artificielle***

**Rapporteure:** Catelijne MULLER (groupe des travailleurs – NL)

**Références:** COM(2020) 65 final

EESC-2020-01110-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## souligne qu’il importe de renforcer les investissements, les infrastructures, l’innovation et les compétences;

## demande instamment à la Commission de promouvoir également une nouvelle génération de systèmes d’intelligence artificielle (IA) fondés sur la connaissance et le raisonnement, qui défendent les valeurs et principes humains;

## invite la Commission à: i) favoriser la pluridisciplinarité dans la recherche; ii) associer les parties prenantes intéressées au débat sur l’IA et iii) continuer à informer le grand public sur les possibilités et les défis que présente l’intelligence artificielle;

## demande instamment à la Commission d’examiner de manière plus approfondie l’incidence de l’IA sur l’ensemble des libertés et droits fondamentaux;

## continue de s’opposer à toute forme de personnalité juridique pour l’intelligence artificielle;

## recommande à la Commission de dresser une liste des caractéristiques communes aux applications ou aux utilisations de l’IA considérées comme à haut risque intrinsèque, quel que soit le secteur;

## estime que l’utilisation généralisée de la reconnaissance biométrique fondée sur l’intelligence artificielle aux fins de la surveillance ou du suivi, de l’évaluation ou de la catégorisation des êtres humains, de leurs comportements ou de leurs émotions devrait être interdite;

## plaide pour que les partenaires sociaux soient étroitement associés à un stade précoce lors de la mise en place des systèmes d’IA sur les lieux de travail;

## invite la Commission à jouer un rôle de chef de file afin d’assurer, en Europe, une meilleure coordination des solutions et approches relevant de l’IA appliquée qui sont utilisées pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

***Contact***: *Alice Tetu*

*(tél.: +32 25468286 – courriel:* *Alice.Tetu@eesc.europa.eu**)*

1. ***Nouveau plan d’action en faveur de l’économie circulaire***

**Rapporteur:** Antonello PEZZINI (groupe des employeurs – IT)

**Corapporteur:** Cillian LOHAN (groupe «Diversité Europe» – IE)

**Références:** COM(2020) 98 final

EESC-2020-01189-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## considère qu’il convient, lors de l’élaboration des plans de relance économique et sociale à la suite de la situation désastreuse créée par la COVID-19, de prendre dûment en compte les mesures permettant de réaliser la transition;

## estime que la plateforme des acteurs européens de l’économie circulaire doit être renforcée et élargie et pourrait, entre autres, proposer et soutenir diverses initiatives politiques qui permettraient de faciliter sur le plan pratique la transition vers la circularité;

## souligne qu’il convient de reconnaître la complémentarité qui existe entre la lutte contre le changement climatique, les politiques en faveur de l’économie circulaire et la responsabilité sociale des entreprises et que le pacte pour les compétences et l’emploi proposé dans le cadre du Fonds social européen plus offre une excellente occasion de mettre en œuvre les programmes envisagés;

## déclare que la Commission devrait adopter des actes délégués définissant les caractéristiques des divers produits d’usage courant qui, après utilisation, sont susceptibles d’intervenir dans la fabrication d’autres produits;

## propose que l’écoconception continue à se développer, que les normes soient harmonisées pour faciliter la transition vers la nouvelle économie de la fonctionnalité, que la publicité abandonne sa forte orientation consumériste pour privilégier la durabilité des produits et les possibilités de réutilisation, et que les consommateurs soient mieux informés sur la gestion des produits, la traçabilité et la transparence afin de permettre la circulation d’informations sur la composition et les possibilités de réparation des produits.

***Contact***: *Janine Borg*

*(tél. +32 25468879 – courriel:* *Janine.Borg@eesc.europa.eu**)*

1. ***Façonner l’avenir numérique de l’Europe***

**Rapporteur:** Ulrich SAMM (groupe des employeurs – DE)

**Corapporteur:** Jakob Krištof POČIVAVŠEK (groupe des travailleurs – SI)

**Références:** COM(2020) 67 final

EESC-2020-01188-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## appelle de ses vœux une approche européenne qui permette de passer au numérique en saisissant les possibilités qu’il offre à l’économie tout en protégeant nos données afin de garantir le respect de notre vie privée et notre autodétermination;

## est convaincu qu’une telle évolution dynamique requiert également la définition de processus flexibles et adaptables et, partant, un dialogue constant entre les parties concernées;

## invite la Commission à établir une distinction plus claire entre compétences techniques et compétences sociales, étant donné qu’une éducation et une formation qui permettent d’acquérir des aptitudes numériques sont essentielles si l’on veut être prêts pour la vie numérique;

## note que la Commission a l’intention d’établir une distinction claire entre les applications à haut risque et les applications à faible risque et souligne qu’une analyse détaillée et approfondie des différentes applications s’impose.

***Contact***: *Alice Tetu*

*(tél.: +32 25468286 – courriel:* *Alice.Tetu@eesc.europa.eu**)*

1. ***Stratégie industrielle***

**Rapporteur:** Mihai IVAȘCU (groupe «Diversité Europe» – RO)

**Corapporteur:** Dirk BERGRATH (groupe des travailleurs – DE)

**Références:** COM(2020) 102 final

EESC-2020-01112-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## est fermement convaincu que si l’Europe veut continuer à jouer un rôle de premier plan à l’échelle mondiale, elle a besoin d’une base industrielle solide et compétitive;

## reconnaît l’importance cruciale de la transition vers une économie neutre en carbone et permettant d’inverser la courbe actuelle d’effondrement de la biodiversité. En l’absence d’une stratégie industrielle écologique comme pierre angulaire du pacte vert, l’UE ne parviendra jamais à une économie neutre en carbone en une seule génération;

## reconnaît que l’économie circulaire est essentielle au développement du futur modèle économique de l’Europe. Elle doit conduire à explorer des solutions de substitution viables et économiques aux combustibles fossiles et à mettre en valeur des solutions énergétiques propres décentralisées et coopératives. Elle permettra en outre une utilisation bien plus efficace des ressources dans le cadre des activités économiques et réduira notre dépendance à l’égard des importations de matières premières critiques.

***Contact***: *Silvia Staffa*

*(tél.: +32 25468378 – courriel:* *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu**)*

1. ***Plan d’action sur le respect de l’application des règles du marché unique***

**Rapporteur:** Gerardo LARGHI (groupe des travailleurs – IT)

**Corapporteur:** Gonçalo LOBO XAVIER (groupe des employeurs – PT)

**Références:** COM(2020) 94 final

COM(2020) 93 final

EESC-2020-01412-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## estime que pendant trop longtemps, l’application insuffisante ou inadéquate des règles de l’UE a été le talon d’Achille du droit de l’Union et que, par conséquent, de nombreux cas de fraude et  de comportement illicite n’ont fait l’objet d’aucune mesure;

## invite instamment la Commission à prévoir dans le plan d’action un rôle clairement défini pour les acteurs de la société civile, les entrepreneurs, les travailleurs et les consommateurs;

## souligne que la crise liée à la propagation de la COVID-19 comporte des risques graves pour le marché unique, à savoir que les différences entre les pays de l’UE en matière de développement économique, de garanties sociales et de niveaux de prospérité pourraient augmenter après la fin de la pandémie;

## constate qu’en dépit des réalisations concrètes du marché unique, les obstacles subsistants signalés par les entreprises et les consommateurs restent trop nombreux.

***Contact***: *Claudia Drewes-Wran*

*(tél.: +32 25468067 – courriel:* *Claudia.DrewesWran@eesc.europa* *)*

# **Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale**

* ***Fiscalité de l’économie collaborative – Exigences en matière d’établissement de rapports***

**Rapporteure:** Ester VITALE (groupe des travailleurs – IT)

**Référence:** Supplément d’avis

EESC-2019-03060-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## souligne que la fiscalité et les politiques budgétaires doivent s’adapter au développement continu de l’économie collaborative. Le CESE estime en la matière qu’il n’y a pas lieu de mettre en place de régimes fiscaux nouveaux ou particuliers et qu’il est plus opportun d’adapter les règles et modèles fiscaux existants aux nouveaux contextes économiques, tout en maintenant des conditions de concurrence équitable entre les différents opérateurs concernés;

## demande que les régimes fiscaux nationaux prennent en compte le phénomène de l’économie collaborative et des plateformes numériques, en respectant pour ce secteur les principes inhérents à un système fiscal équitable, à savoir la cohérence, la prévisibilité et la neutralité, tout en garantissant l’intérêt général consistant à veiller à ce que toutes les parties prenantes s’acquittent de leurs obligations fiscales;

## est convaincu que les politiques budgétaires à appliquer à la numérisation de l’économie et à la mise au point d’outils et de solutions opérationnelles devraient être coordonnées au niveau international. Il se félicite donc de la coopération étroite entre la Commission, les États membres et l’OCDE/G20, reconnaissant que les formes de coopération engagées ont déjà conduit à des résultats tangibles et que d’autres plus importants encore pourraient se concrétiser à l’avenir;

## fait remarquer qu’il est important que les institutions internationales, européennes et nationales agissent de manière efficace et rapide pour répondre aux questions soulevées par l’économie numérique et collaborative, en suivant une approche proactive et non pas simplement en réagissant à l’émergence de problèmes spécifiques;

## souligne qu’un point essentiel en ce qui concerne les régimes fiscaux à appliquer à l’économie collaborative concerne les obligations des plateformes numériques s’agissant de la collecte, de la communication aux autorités fiscales et du stockage des informations relatives aux transactions effectuées (obligations de déclaration ou d’établissement de rapports). Il y a lieu de veiller à ce que ces obligations ne constituent pas une charge administrative excessive pour les plateformes;

## estime qu’un partage adéquat des informations au sein d’un système fonctionnel et proportionné de collecte et d’échange de données pourrait en effet faciliter le travail des autorités fiscales, d’une part, et garantir un système sûr et prévisible pour les entreprises, d’autre part, au bénéfice de l’économie collaborative dans son ensemble;

## appelle de ses vœux la mise au point d’une norme européenne pour la collecte de données et d’informations sur leurs utilisateurs, que les plateformes devront communiquer aux autorités fiscales et conserver au fil du temps. Les exigences en matière de déclaration devraient être claires et faire l’objet d’une harmonisation entre tous les États membres. Une norme européenne pourrait limiter les actions unilatérales des États membres, celles-ci étant susceptibles de créer un patchwork réglementaire contre-productif et une application incertaine des règles dans le marché intérieur;

## souligne que l’échange d’informations entre entités privées et pouvoirs publics devra évidemment s’effectuer dans le respect de la législation européenne en matière de protection de la vie privée et de traitement des données à caractère personnel, conformément à des critères de nécessité et de proportionnalité, et faire l’objet d’une interprétation stricte des critères pouvant donner lieu à d’éventuelles dérogations aux principes généraux de protection de la vie privée pour des raisons d’application des règles fiscales.

***Contact:*** *Jüri Soosaar*

*(tél.: +32 25469628 – courriel:* *Juri.Soosaar@eesc.europa.eu**)*

* ***Une union bancaire inclusive et durable***

**Rapporteur:** Giuseppe GUERINI (groupe «Diversité Europe» – IT)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-00995-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

* estime qu’il pourrait être utile d’augmenter encore la proportionnalité des règles bancaires, sans sacrifier l’efficacité des règles prudentielles;
* accueille favorablement le report de la mise en œuvre des accords de Bâle III+, tel qu’il vient d’être décidé, et recommande qu’au moment opportun, la nouvelle réglementation sur les exigences de fonds propres soit transposée d’une manière qui tienne dûment compte de la diversité des modèles d’activité bancaire qui existent en Europe;
* appelle à une reconnaissance accrue du rôle unique que jouent les petites banques régionales et communautaires ainsi que les plus grandes banques coopératives. Dans les cas où ces dernières contribuent au risque systémique, il convient d’en tenir compte en conséquence dans la réglementation et la supervision;
* estime que les banques européennes, dont celles d’implantation locale ou régionale ou de type coopératif, joueront un rôle essentiel pour soutenir l’économie et l’emploi lors de la relance de l’activité après la crise provoquée par la COVID-19;
* est convaincu que l’existence d’un système bancaire diversifié, ouvert à la participation d’un large éventail d’intervenants représentatifs d’intérêts et enraciné dans les territoires et les communautés locales offre également une garantie pour assurer la pérennité d’une responsabilité sociale qui soit partagée entre les citoyens, les petites moyennes entreprises et les différents acteurs économiques et s’investisse avec force dans l’économie réelle.

***Contact:*** *Gerald Klec*

*(tél.: +32 25469909 – courriel:* *Gerald.Klec@eesc.europa.eu**)*

* ***Mécanismes fiscaux pour réduire les émissions de CO2***

**Rapporteur:** Krister ANDERSSON (groupe des employeurs – SE)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01132-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

* estime qu’il existe des raisons fondées de mettre en place des règles uniformes au sein de l’Union européenne pour lutter contre le réchauffement de la planète et, sur cette base, d’engager des discussions au niveau international avec d’autres blocs commerciaux;
* fait valoir qu’il est nécessaire de lutter contre le réchauffement planétaire de manière globale et symétrique, en tenant compte du niveau de CO2 présent dans l’atmosphère;
* estime qu’à l’avenir, il pourrait être utile, voire nécessaire, d’élaborer également de nouvelles mesures fiscales susceptibles de compléter le système d’échange de quotas d’émission actuel et les taxes nationales sur le carbone, en vue de créer un cadre d’action efficace et symétrique pour remédier à l’augmentation des émissions de CO2;
* salue l’approche de la Commission, qui lui semble être une avancée positive dans l’établissement d’une tarification plus efficace du carbone dans l’ensemble de l’économie. Il conviendrait de coordonner cet outil avec d’autres instruments supplémentaires, notamment une nouvelle approche en matière de fiscalité, au sein du marché intérieur de l’UE dans un cadre politique cohérent, ainsi qu’avec d’autres outils similaires mis en place dans d’autres juridictions à travers le monde;
* encourage la Commission à entreprendre des initiatives concrètes pour établir des taxes carbone similaires dans les différents États membres afin d’harmoniser les efforts consentis pour réduire de manière effective le niveau de CO2. Dans l’idéal, le résultat devrait être la création de conditions uniformes sur l’ensemble du marché unique de l’Union s’agissant des taxes à appliquer aux émissions et/ou aux réductions, ainsi que des méthodes et des taux d’imposition spécifiques pour que l’impact soit le même sur le niveau de CO2 dans l’atmosphère;
* est d’avis que, même avec la mise en œuvre de nouvelles taxes et de mesures supplémentaires, le réchauffement de la planète risque de se poursuivre, à moins que l’on ne puisse retirer de l’atmosphère le CO2 déjà émis;
* encourage à réaliser des investissements spécifiques pour développer les technologies de captage et de stockage du carbone et de captage et d’utilisation du carbone, au niveau européen comme national, dans la mesure où celles-ci contribuent à l’objectif consistant à réduire l’impact des émissions de CO2 et, plus généralement, aux objectifs de développement durable promus par les Nations unies, ainsi qu’aux objectifs définis dans l’accord de Paris sur le changement climatique;
* attire l’attention sur d’autres instruments d’action permettant de réduire les émissions de carbone. Ceux-ci vont des nouvelles technologies aux pratiques de gestion des terres, qu’il faut encourager et soutenir tant au niveau de l’UE qu’à l’échelon national;
* souligne qu’il est primordial de mettre en œuvre des mesures efficaces d’une manière qui soit socialement acceptable pour tous.

***Contact:*** *Jüri Soosaar*

*(tél.: +32 25469628 – courriel:* *Juri.Soosaar@eesc.europa.eu**)*

* ***Renforcer une croissance économique durable dans l’ensemble de l’UE***

**Rapporteur:** Philip VON BROCKDORFF (groupe des travailleurs – MT)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01131-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## souligne que la crise de la COVID-19 ne devrait pas conduire l’Union à s’écarter de ses objectifs à moyen et à long terme tels qu’ils sont fixés dans le pacte vert pour l’Europe, dans la stratégie de 2020 pour une croissance durable ou encore dans le socle européen des droits sociaux;

## estime que les opérateurs de l’UE doivent repenser les stratégies relatives à ces chaînes d’approvisionnement, y compris en ce qui concerne leur diversification, ainsi que la réorganisation de celles-ci dans de multiples secteurs;

## considère que l’UE doit jouer un rôle plus éminent dans le commerce mondial, qui est essentiel pour les entreprises de l’UE et leurs perspectives commerciales, et que des conditions de concurrence équitables dans une large gamme de domaines (notamment les normes internationales du travail, la concurrence loyale et le respect des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique) devraient s’appliquer aux groupes mondiaux opérant dans le cadre d’un marché mondial;

## estime que les problèmes économiques et autres conséquences créés par la crise de la COVID-19 laissent à penser qu’un changement dans le mode de fonctionnement des entreprises au sein de l’UE et dans le monde est nécessaire;

## considère que tout effort d’atteindre et de renforcer une croissance durable nécessite une orientation et une réglementation gouvernementales dans tous les domaines de l’activité économique et de la protection de l’environnement, l’accent devant être placé sur l’intégration de la protection de l’environnement dans l’activité économique;

## souligne qu’un dialogue ouvert avec les partenaires sociaux et la société civile demeure essentiel pour définir les orientations économiques;

## juge que les aides accordées aux entreprises, tant au niveau national qu’au niveau de l’UE, doivent être subordonnées à la réalisation des objectifs fixés dans le pacte vert pour l’Europe et dans la stratégie de croissance durable à l’horizon 2020, ainsi qu’à des preuves tangibles de progrès social;

## estime qu’une révision des règles existantes du pacte de stabilité et de croissance peut être jugée nécessaire au cours de la phase de reprise post-COVID-19;

## considère que l’une des pierres angulaires d’une croissance économique durable dans l’UE doit être la création et le développement d’une économie véritablement circulaire;

## souligne le rôle de l’innovation, de la numérisation et d’investissements continus dans le capital humain pour ce qui est de faciliter cette transition vers une croissance durable;

## considère que, pour qu’une économie continue de se développer durablement à l’avenir, elle doit accroître sa capacité à se développer, tant que cette croissance apporte une valeur ajoutée à l’économie en augmentant à la fois les salaires et les excédents, faisant ainsi progresser la demande dans le marché unique, et sans porter préjudice à des droits acquis tels que la protection sociale et la négociation collective.

***Contact:*** *Krisztina Perlaky-Tóth*

 *(tél.: +32 25469740 – courriel: Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu)*

* ***Plan de relance pour l’Europe et CFP 2021-2027***

**Rapporteur général:** Petr ZAHRADNÍK (groupe des employeurs – CZ)

**Rapporteur général:** Petru Sorin DANDEA (groupe des travailleurs – RO)

**Rapporteur général:** Tommaso DI FAZIO (groupe «Diversité Europe» – IT)

**Références:** COM(2020) 443 final – 2018/0166 (APP)

 COM(2020) 441 final – 2020/0111 (NLE)

 COM(2020) 442 final

 COM(2020) 445 final – 2018/0135 (CNS)

 COM(2020) 446 final – 2020/0109 (APP)

 COM(2020) 456 final

 COM(2018) 459 final – 2018/0224 (COD)

 EESC-2020-02886-00-00-AC

**Points clés**

## Le CESE:

* soutient fermement la proposition de la Commission visant à établir l’instrument «Next Generation EU» en tant qu’outil spécifique en faveur d’une relance rapide et efficace;
* perçoit de manière extrêmement favorable les deux principales décisions de la Commission: la première introduit un instrument financier extraordinaire en faveur de la relance dans le cadre financier pluriannuel (CFP). La seconde consiste à contracter une dette commune, qui sera remboursée à longue échéance, et à éviter que la charge financière extraordinaire ne pèse directement à court terme sur les États membres;
* se félicite de ces deux décisions clés, car les économies des États membres ne peuvent plus résister seules aux effets négatifs de la crise en raison de leur forte interdépendance, fruit des nombreuses années de consolidation du marché unique;
* estime que le programme «Next Generation EU» montre comment mobiliser et utiliser à l’avenir les ressources financières communes de l’UE;
* juge que le montant total de 750 milliards d’EUR est gigantesque, mais n’excède certainement pas les moyens économiques dont dispose l’Union;
* apprécie l’approche innovante et originale qu’adopte la Commission européenne pour relever l’assiette fiscale de l’UE et considère que cette réponse montre comment mobiliser et utiliser d’une façon moderne à l’avenir les ressources financières communes de l’UE;
* se félicite vivement du fait que l’instrument nouvellement proposé devrait être étroitement coordonné avec le processus du Semestre européen;
* accueille favorablement la proposition de la Commission relative à un budget de l’UE qui vise à introduire de nouvelles ressources propres véritables fondées sur différentes taxes (recettes du système d’échange de quotas d’émission de l’UE, fiscalité numérique, revenus des grandes entreprises);
* demande instamment que les mesures proposées par la Commission soient rendues opérationnelles le plus rapidement possible, le facteur temps étant essentiel. Il invite par conséquent le Conseil à dégager sans délai un consensus;
* enfin, tient à souligner que la crise a une nouvelle fois accentué la nécessité d’accélérer les réformes entreprises pour la zone euro et de surmonter les obstacles qui empêchent encore une véritable intégration économique, sociale, budgétaire et politique.

***Contact:*** *Gerald Klec*

*(tél.: +32 25469909 – courriel:* *Gerald.Klec@eesc.europa.eu**)*

* ***Facilité pour la reprise et la résilience et instrument d’appui technique***

**Rapporteur général:** Dimitris DIMITRIADIS (groupe des employeurs – EL)

**Références:** COM(2020) 408 final – 2020/0104 (COD)

 COM(2020) 409 final – 2020/0103 (COD)

 EESC-2020-02808-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

* accueille favorablement la facilité pour la reprise et la résilience proposée (ci-après «la facilité»);
* estime que la facilité devrait soutenir la transition vers la neutralité climatique et l’économie numérique grâce aux fonds de l’instrument de relance Next Generation EU afin de contribuer à atténuer les effets socio-économiques de la transition dans les régions les plus touchées. Au regard de la crise du coronavirus, c’est non seulement la nécessité d’une reprise durable, verte et numérique qui est devenue encore plus pressante, mais aussi l’importance d’apporter un soutien aux régions les plus vulnérables;
* estime que les plans soumis par les États membres devraient relever les principaux défis recensés dans le cadre du Semestre européen et être harmonisés avec les principes du pacte vert pour l’Europe et de la stratégie numérique;
* considère que les plans devraient soutenir les petites et moyennes entreprises par le biais d’aides financières directes;
* souligne la nécessité d’une coordination rapide et efficace des actions au niveau de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil européen afin d’éviter des retards qui compromettront la réalisation des objectifs de la facilité. Une réponse immédiate et complète des États membres est requise, étant donné la brièveté du délai dans lequel les différents plans de projet doivent être élaborés et menés à terme;
* encourage les États membres à coopérer étroitement avec la Commission européenne dans les domaines de l’approbation, du suivi et de l’achèvement des plans de projet soumis dans le cadre de la facilité, et à partager les bonnes pratiques en matière d’allocation et de décaissement des fonds disponibles;
* encourage les États membres à intégrer le rôle ainsi que les points de vue des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans les plans qu’ils présentent;
* estime que l’instrument d’appui technique vient compléter de manière efficace les trains de mesures proposés par la Commission en vue de faire face aux retombées économiques de la pandémie de COVID-19.

***Contact:*** *Jakob Andersen*

*(tél.: +32 25469258 – courriel:* *Jakob Andersen@eesc.europa.eu**)*

* ***Programme InvestEU renouvelé et instrument de soutien à la solvabilité***

**Rapporteur général:** Ronny LANNOO (groupe «Diversité Europe» – BE)

**Références:** COM(2020) 403 final – 2020/0108 (COD)

 COM(2020) 404 final – 2020/0106 (COD)

 EESC-2020-02866-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## se félicite du renforcement du programme InvestEU et de l’instrument de soutien à la solvabilité qui complète ce dernier et demande un accord rapide sur ces propositions afin de pouvoir faire fonctionner rapidement ces deux programmes et mettre au point un nombre suffisant de projets éligibles susceptibles d’en bénéficier;

## demande aux législateurs de prendre des dispositions afin de faire en sorte de ne pas créer une pénurie de financements entre la fin de 2026 et le début du CFP suivant qui n’interviendra qu’après 2027;

## souligne que la crise de la COVID-19 ne doit pas conduire l’Union à s’écarter de ses objectifs à moyen et à long terme tels qu’ils sont fixés dans le pacte vert pour l’Europe, dans la stratégie de 2020 pour une croissance durable ou encore dans le socle européen des droits sociaux;

## estime que le programme InvestEU est tout spécialement à même d’assurer un financement à long terme et d’appuyer les politiques de l’Union en faveur de la relance pour sortir d’une profonde crise économique et sociale;

## souligne qu’il importe de définir clairement les projets qui peuvent bénéficier du nouveau cinquième volet, car il est crucial de favoriser une complémentarité avec les quatre autres volets d’action politique;

## plaide en faveur d’une définition plus large de l’innovation, qui sorte du cadre des technologies de l’information et de la numérisation;

## estime que les petites et moyennes entreprises, et en particulier les micro et petites entreprises, devraient pouvoir bénéficier explicitement du soutien fourni au titre de ce nouveau cinquième volet;

## demande des lignes directrices précises et claires visant à identifier les projets éligibles pour bénéficier d’InvestEU, tout comme les possibilités de synergies entre les nombreux programmes de l’UE, garantissant ainsi leur mise en œuvre adéquate et efficace;

## se félicite du nouvel instrument de soutien à la solvabilité et souligne l’importance de faire en sorte qu’il puisse réellement bénéficier aux États membres dont les économies ont été les plus touchées par les effets de la pandémie de COVID-19;

## met en relief le rôle que jouent les marchés financiers européens pour s’assurer que ces instruments puissent mobiliser le volume escompté d’investissement, ainsi que le rôle de premier plan du Groupe Banque européenne d’investissement (constitué de la Banque elle-même et du Fonds européen d’investissement) et le grand besoin qui se manifeste d’une structure appropriée pour les partenaires de la mise en œuvre, tout particulièrement à l’échelon national.

***Contact:*** *Krisztina Perlaky-Tóth*

 *(tél.: +32 25469740 – courriel:* *Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu**)*

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* ***Stratégie en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes***

**Rapporteure:** Giulia BARBUCCI (groupe des travailleurs – IT)

**Corapporteure:** Indrė VAREIKYTĖ (groupe «Diversité Europe» – LT)

**Références:** COM(2020) 152 final

EESC-2020-01253-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## invite la Commission à mettre en œuvre la stratégie en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes;

## recommande l’adoption de stratégies d’intégration de la dimension de genre et plaide pour l’adoption d’une approche transversale de l’égalité entre les femmes et les hommes;

## encourage la Commission les États membres à veiller à ce que la perspective de genre soit pleinement intégrée dans les mesures de relance de l’après-coronavirus;

## demande un engagement plus ferme en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, dans les six priorités de la Commission pour 2019-2024, ainsi que dans les recommandations du Semestre européen;

## invite les États membres à adopter des mesures spécifiques pour améliorer l’orientation scolaire et professionnelle en vue de lutter contre la ségrégation des genres dans le monde de l’enseignement et du travail;

## demande que des mesures soient prises pour éliminer l’écart numérique entre les hommes et les femmes ainsi que pour intégrer la perspective de genre dans la stratégie numérique et les priorités en matière d’intelligence artificielle;

## invite la Commission à donner suite de toute urgence à la proposition d’introduire des mesures contraignantes en matière de transparence salariale;

## demande instamment à la Commission d’adopter des initiatives visant à éradiquer la violence faite aux femmes;

## recommande une approche systématique des politiques de soins (y compris la transparence salariale, les services publics, les infrastructures, la fiscalité, les transports, les programmes de l’intelligence numérique et artificielle et les fonds de l’Union);

## invite la Commission à soutenir la participation des femmes handicapées, roms et migrantes au marché du travail;

## juge que des actions positives reposant sur des mesures législatives, budgétaires, volontaires, organisationnelles et culturelles sont nécessaires pour remédier aux trop faibles représentation et participation des femmes au sein des organes de décision;

## invite le Conseil à poursuivre la discussion sur la directive relative à l’équilibre entre les hommes et les femmes dans les conseils d’administration des entreprises;

## engage le secteur des médias et de la publicité à adopter des codes de conduite et à garantir l’équilibre entre les sexes au sein des organes décisionnels;

## demande à l’Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes de veiller à ce que l’indice d’égalité de genre mette l’accent sur l’égalité des sexes dans les médias.

***Contact***: *Judite Berkemeier*

*(tél. +32 25469897 – courriel:* *MariaJudite.Berkemeier@eesc.europa.eu**)*

# **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES**

* ***La dimension industrielle de l’union de la sécurité***

**Rapporteur:** José Custódio LEIRIÃO (groupe «Diversité Europe» – PT)

**Corapporteur:** Jan PIE (cat. 1 – SE)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01401-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE salue la détermination de la nouvelle Commission européenne à renforcer la souveraineté technologique de l’Union et souligne l’importance que revêt le secteur de la sécurité à cet égard. La sécurité passe obligatoirement par les technologies, et l’Europe doit maîtriser celles qui sont cruciales pour la sienne.

Afin de réaliser cet objectif, le CESE invite la Commission européenne à lancer une stratégie visant à renforcer les capacités industrielles et technologiques de l’Europe dans le domaine de la sécurité.

La stratégie industrielle en matière de sécurité devrait reposer sur les principes suivants:

a) une industrie de la sécurité innovante est essentielle pour garantir un niveau d’autonomie approprié et revêt dès lors une importance stratégique pour l’Union;

b) la sécurité est une question de souveraineté qui ne peut être laissée aux seules forces du marché. Une volonté et une action politiques sont nécessaires si l’on veut préserver la capacité d’élaborer des solutions complexes en matière de sécurité de haute technologie;

c) compte tenu de la pandémie de COVID-19, la résilience aux catastrophes naturelles ou d’origine humaine à grande échelle doit devenir une priorité politique essentielle de l’Union et ne peut être réalisée qu’avec le soutien de l’industrie européenne de la sécurité.

Ce cadre devrait notamment comprendre les objectifs suivants:

• évaluer les points faibles de l’Europe et sa dépendance très importante dans le domaine de la sécurité non militaire;

• évaluer les technologies émergentes sous l’angle de leur utilisation potentielle dans le domaine de la sécurité;

• recenser des technologies «indispensables» pour la fourniture desquelles l’Europe ne devrait pas dépendre, pour des raisons de sécurité, de pays tiers;

• recenser les chaînes de valeur stratégiques dans le secteur de la sécurité;

• recourir aux agences de l’UE en tant que moteurs de planification des capacités et d’harmonisation des exigences nationales;

• utiliser les outils de l’UE liés à la sécurité (FSI, FGIF, Europe numérique, Horizon Europe) en vue d’investir de façon ciblée dans les technologies et applications critiques en matière de sécurité;

• utiliser d’autres instruments de l’UE (Fonds structurels, InvestEU, etc.) pour consentir des investissements en matière de sécurité (infrastructures), idéalement à travers la création d’un mécanisme qui garantisse la sécurité de l’Europe (sur le modèle du mécanisme pour l’interconnexion en Europe);

• avoir recours aux marchés publics européens et coordonner les marchés publics nationaux pour soutenir la base industrielle pertinente;

• utiliser des outils de financement axés sur le renforcement des capacités (tels que le FSI et le FGIF) afin d’inciter le marché à prendre en compte la recherche européenne en matière de sécurité au-delà du programme Horizon Europe;

• recenser d’éventuelles nouvelles initiatives législatives, comme la révision de la directive relative à la protection des infrastructures critiques ou l’élaboration éventuelle d’un instrument relatif à la sécurité urbaine;

• coordonner les programmes pertinents de l’UE en matière de défense, de sécurité, d’espace et de cybersécurité.

***Contact:*** *Adam Plezer*

*(tél.: +32 25468628 – courriel:* *Adam.Plezer@eesc.europa.eu**)*

* ***Renforcer la compétitivité, l’innovation, la croissance et la création d’emplois en réduisant les distorsions du marché***

**Rapporteur:** Georgi STOEV (groupe des employeurs – BG)

**Corapporteur:** Thomas STUDENT (cat. 2 – DE)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01347-00-00-AC

**Points clés**

Les perturbations majeures comme le coronavirus (COVID-19) menacent de paralyser l’économie mondiale et la vie sociale. Les gouvernements doivent compenser les dommages économiques en adoptant des politiques fiscales et monétaires afin d’en prévenir les effets négatifs.

La crise du coronavirus devrait amener l’UE, dans le cadre de la reformulation générale de la politique industrielle, à dynamiser les secteurs pharmaceutique et des équipements médicaux, de manière à garantir la souveraineté partagée et l’autosuffisance de l’Union dans ces domaines.

Le CESE partage le point de vue selon lequel les entreprises et les échanges internationaux sont susceptibles de contribuer à la croissance mondiale, grâce à un degré plus élevé de spécialisation, à des économies d’échelle, à des chaînes de valeur mondiales avancées et à la diffusion de la recherche et des technologies.

La politique européenne doit garantir que les participants au développement industriel ne soient pas victimes de pratiques de dumping économique, social et environnemental déloyales et les industries devraient devenir un catalyseur de solutions face aux défis sociétaux et environnementaux.

Le CESE convient que la mondialisation sans réglementation entraîne une augmentation des inégalités, une pression à la baisse sur les entreprises, les salaires et les conditions de travail, un affaiblissement de la sécurité sociale ainsi que des effets négatifs sur les normes environnementales. Le CESE est préoccupé par la pression qu’exercent sur les entreprises et les emplois européens les pratiques commerciales déloyales, qui ne respectent pas les accords internationaux en matière sociale et environnementale.

Le CESE est préoccupé par l’escalade des mesures non conformes aux règles de l’Organisation mondiale du commerce et la menace de nouvelles dispositions non tarifaires et discriminatoires et estime que l’UE devrait aider les États membres de l’UE, les partenaires, les entreprises et les travailleurs subissant les répercussions négatives de la crise économique et des guerres commerciales.

Le CESE estime que, pour relever les défis extérieurs, il importe que le marché intérieur de l’UE devienne «le meilleur endroit pour investir».

Des investissements étrangers directs communs, l’utilisation des directives relatives aux marchés publics, des instruments de défense commerciale efficaces et un réseau solide d’accords de libre-échange sont nécessaires.

Le CESE est préoccupés par les attitudes négatives manifestées récemment à l’égard du commerce international et de la mondialisation, et estime que le protectionnisme et le nationalisme ne sont pas en mesure d’apporter les réponses adéquates aux problèmes économiques et sociaux.

Le CESE estime que le pacte vert devrait intégrer une stratégie industrielle et une politique commerciale renouvelées, dans le cadre d’un effort global visant à soutenir l’environnement, sans mettre en péril le marché unique ni les entreprises et les emplois européens, et fixer des ambitions environnementales élevées pour l’industrie dans son ensemble.

***Contact:*** *Emanuelle Guicciardi*

*(tél.: +32 25469170 – courriel:* *Emanuele.Guicciardi@eesc.europa.eu**)*

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* ***Loi européenne sur le climat***

**Rapporteur:** Jan DIRX (groupe «Diversité Europe» – NL)

**Corapporteure:** Tellervo KYLÄ-HARAKKA-RUONALA (groupe des employeurs – FI)

**Références:** COM(2020) 80 final – 2020/0036 (COD)

EESC-2020-01431-00-01-AC

**Points clés**

À l’instar de nombreuses institutions et personnalités de premier plan de l’UE, le CESE souligne que l’action en faveur du climat ainsi que la reconstruction et la reprise de l’économie après la crise due à la pandémie de COVID-19 peuvent et doivent aller de pair. Pour ce faire, l’on pourrait relancer l’économie européenne en promouvant un ensemble efficace et pleinement durable d’investissements publics et privés. Le CESE voit dès lors dans la proposition de loi européenne sur le climat l’un des instruments permettant de contribuer à la reconstruction souhaitable et nécessaire de l’économie européenne.

Le CESE soutient l’approche d’une transition vers la neutralité climatique qui intervient de manière globale à l’échelon de l’Union européenne plutôt que de manière individuelle au sein de chacun de ses États membres. Cette approche présente l’avantage de permettre une répartition optimale des efforts à l’échelle de l’UE en tenant compte des différences entre les États membres. De même, le CESE est convaincu que le soutien à la politique climatique sera d’autant plus important que l’objectif global sera de parvenir à une réduction maximale des émissions de gaz à effet de serre au coût socio-économique le plus bas.

Il demande instamment à la Commission de tenir pleinement compte de l’impact de la crise due à la pandémie de COVID-19 dans son évaluation de l’objectif d’émissions pour 2030, et d’opter pour une réduction d’au moins 55 % d’ici 2030 dans ses propositions législatives afférentes. Le CESE fait valoir que le rapport 2019 du programme des Nations unies pour l’environnement (PNUE) sur l’écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions indique qu’un objectif encore plus ambitieux de réduction des émissions à l’horizon 2030 est nécessaire à l’échelle mondiale pour parvenir à la cible de 1,5 °C fixée dans l’accord de Paris.

Le CESE reconnaît que chacun devra prendre des mesures supplémentaires pour atteindre l’objectif fixé en matière de neutralité climatique en 2050. La récente enquête Eurobaromètre (avant la crise de la COVID-19) a montré que 92 % des citoyens de l’UE soutiennent l’objectif de l’UE en matière de neutralité climatique. Pour conserver ce soutien, une accélération de l’action en faveur du climat conjuguée au redressement et à la reconstruction économiques s’impose.

Le CESE demande à l’UE de jouer un rôle de chef de file et de servir d’exemple lors du sommet, désormais reporté, de Glasgow sur le climat, dont la tenue était prévue au mois de novembre 2020, et des futurs sommets sur le climat, afin d’engager au moins les principaux acteurs mondiaux à œuvrer énergiquement en matière de neutralité climatique.

La réalisation de l’objectif de neutralité climatique dans l’Union d’ici 2050 au niveau européen n’est possible que si chaque pays apporte ses contributions en matière d’atténuation et d’adaptation dans les délais impartis. Le CESE est dès lors favorable à ce que la Commission adresse des recommandations à un État membre si les mesures prises par ce dernier ne sont pas conformes à l’objectif d’atténuation ou ne permettent pas de progresser sur la voie de l’adaptation, sur la base de critères d’évaluation clairs et transparents.

Il propose également que les documents d’évaluation de tous les projets de mesures ou de propositions législatives en rapport avec l’objectif de neutralité climatique soient rendus publics en totalité dès que l’évaluation sera terminée.

La proposition de la Commission couvre à juste titre à la fois l’atténuation et l’adaptation, «conformément à l’article 7 de l’accord de Paris».

Le CESE propose de créer une plateforme des parties prenantes du pacte européen pour le climat, telle que définie dans son avis sur le pacte européen sur le climat (NAT/785), afin d’organiser et de faciliter la participation active de «toutes les composantes de la société».

***Contact:*** *Anna Cameron*

*(tél.: +32 25468228 – courriel:* *Anna.Cameron@eesc.europa.eu**)*

* ***Pacte européen pour le climat***

**Rapporteur:** Dimitris DIMITRIADIS (groupe des employeurs – EL)

**Corapporteur:** Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs – DE)

**Référence:** Avis exploratoire

EESC-2020-01432-00-00-AC

**Points clés**

Nous sommes confrontés à une urgence climatique. À l’heure où la pandémie de COVID-19 nous plonge dans une crise sanitaire et va provoquer de façon imminente une crise économique, il convient de réaffirmer l’engagement de l’UE en faveur de la transition vers une économie du bien-être durable, résiliente, neutre sur le plan climatique et efficace dans l’utilisation des ressources. Ce dont nous avons besoin aujourd’hui, c’est de changements radicaux dans la culture, les infrastructures, les comportements, la participation et les moyens de subsistance, qui auront à la fois une incidence sur les citoyens, mais leur donneront aussi davantage de moyens d’agir à de multiples égards.

Le changement climatique nous menace tous, mais, comme dans le cas de la pandémie, ce sont les populations les plus vulnérables et les plus marginalisées qui en subissent les effets les plus dévastateurs. Il est essentiel que la transition ne laisse personne de côté.

Le CESE insiste sur le fait que la participation active de toutes les composantes de la société, à savoir les entreprises, les travailleurs, les chercheurs, les consommateurs, les communautés et les citoyens et leurs organisations, est essentielle pour enclencher la transition vers la neutralité climatique.

Le CESE soutient dès lors l’appel lancé pour que l’Union européenne s’engage à parvenir à la neutralité carbone d’ici 2050 et, en conséquence, ajuste son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2030. Le rapport 2019 du programme des Nations unies pour l’environnement sur l’écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions indique que les émissions mondiales doivent être réduites de 7,6 % par an à compter de maintenant, afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Si on effectue le calcul, cela signifierait que les émissions devraient être réduites d’au moins 68 % d’ici 2030.

Une transition vers un modèle participatif est nécessaire à tous les niveaux d’échelle et, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte climatique, la Commission a une occasion et une obligation importantes de concevoir une approche novatrice qui reflétera, soutiendra et inspirera les actions déjà en cours au sein de la société civile, dans les communautés, les villes et les régions.

Les modèles participatifs qui sont ciblés de manière trop restrictive ou qui sont encadrés selon des dispositifs limitant l’ampleur des changements envisagés ou susceptibles d’être ignorés par l’institution qui les a mis en place, n’apporteront à ceux qui s’y engagent que distraction et désillusion.

L’Europe doit catalyser un changement systémique en faveur de l’action pour le climat grâce à l’innovation (technologique et sociale) en mettant en relation l’offre d’innovation avec les acteurs du côté de la demande, les porteurs de défis et ceux qui nourrissent un niveau élevé d’ambition en matière de changement. La transformation numérique devrait être guidée par les objectifs de développement durable afin de prévenir les risques, y compris ceux liés aux droits des travailleurs. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, conjointement avec le pacte vert pour l’Europe, offre l’occasion d’assurer une transition juste axée sur l’objectif de fournir à chacun un emploi de qualité.

La plupart des acteurs de la société civile qui s’engagent dans l’action en faveur du climat estiment que les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés résident dans le manque d’accès aux financements, d’expertise, de personnel et de reconnaissance, ainsi que dans l’absence d’un discours cohérent de la part de l’UE et des gouvernements nationaux.

Réaliser les objectifs européens et internationaux en matière de climat nécessitera des ressources financières considérables. Le budget du pacte vert pour l’Europe (fonds publics et privés) et les 750 milliards d’euros du fonds de relance, en ce compris les fonds alloués pour le processus du Semestre européen, devraient être axés sur une relance durable, notamment sur la lutte contre le changement climatique.

Fonder la conditionnalité des financements sur l’adoption de pratiques durables dans tous les secteurs devrait être la norme afin de concevoir des plans de relance pour l’après-COVID qui soient orientés vers le programme de développement durable des Nations unies à l’horizon 2030 et l’accord de Paris. La réponse en matière de relance pour l’après COVID-19 ne devrait pas être de revenir à notre point de départ, mais plutôt de faire un bond en avant vers quelque chose de nouveau et de mieux.

Un renforcement des capacités et une assistance technique sont nécessaires pour que tous les acteurs puissent assurer la transition vers un avenir plus résilient et plus durable. La création d’un forum de l’UE pour le financement de l’action climatique faciliterait l’accès aux ressources financières et éliminerait les obstacles.

Le CESE propose de mettre en place une plateforme européenne des parties prenantes du pacte pour le climat fondée sur les principes d’inclusion, de transparence, ainsi que d’une participation et d’une adhésion véritables des acteurs à l’action en faveur du climat à tous les niveaux.

Le pacte pour le climat devrait s’attacher à donner aux personnes le pouvoir de changer les systèmes, que ce soit par l’étude de nouvelles solutions, l’expérimentation ou la démonstration. Offrir des perspectives multiples, une vision, un message et permettre une analyse rétrospective associant tout le monde sont autant d’éléments essentiels. Il est important d’encourager et de faciliter un large éventail d’initiatives en faveur du climat.

***Contact:*** *Stella Brozek-Everaert*

*(tél.: +32 25469202 – courriel:* *Stella.BrozekEveraert@eesc.europa.eu**)*

* ***L’instauration des mesures de sauvegarde pour les produits agricoles dans les accords de commerce***

**Rapporteur:** Arnold PUECH d’ALISSAC (groupe des employeurs – FR)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01588-00-00-AC

**Points clés**

L’avantage compétitif des producteurs de pays tiers qui ne sont pas tenus de respecter strictement les normes européennes est important. Ainsi, dans le dernier accord signé avec le Canada, les producteurs canadiens ont la possibilité d’utiliser une quarantaine de produits phytosanitaires interdits dans l’Union, comme l’atrazine, qui réduit fortement leur coût de production. Les pays d’Amérique utilisent des semences OGM autorisées à la commercialisation dans l’Union, mais pas à la production, notamment pour les protéines végétales comme le soja.

L’introduction de mesures miroirs dans les réglementations européennes sur l’importation doit d’une part assurer la même protection des consommateurs quelle que soit l’origine des produits et d’autre part limiter les distorsions économiques pour les opérateurs européens.

Les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont un enjeu international majeur. Si certains pays ne les respectent pas, ils ne doivent pas en bénéficier en termes de commerce. Un mécanisme d’ajustement carbone aux frontières doit être mis en place dans le secteur agroalimentaire. En raison de sa complexité, et dans l’attente de son approbation, des clauses de sauvegarde spécifiques à l’accord de Paris doivent être obtenues à l’OMC et incluses dans tous les accords de libre-échange négociés par la Commission européenne.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(tél.: +32 25468768 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

# **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

* ***Évaluation des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) 2013-2020***

**Rapporteur:** Alberto MAZZOLA (groupe des employeurs – IT)

**Référence:** Rapport d’information

EESC-2019-03628-00-01-RI

**Points clés**

Le CESE partage les doutes des parties prenantes concernant la possibilité d’achever le réseau central d’ici 2030, mais estime qu’il s’agit d’un objectif important pour inciter les États membres à redoubler d’efforts et que plusieurs grands projets transfrontaliers pourraient être clôturés d’ici là. Il ressort des questionnaires et des missions d’information que parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre des projets RTE-T dans les délais impartis figurent les changements au niveau des priorités politiques nationales.

Pour que les corridors et projets soient réalisés de la manière la plus appropriée, il est fondamental que la société civile participe à leur développement et à leur suivi. Ceux qui prévoyaient de l’inclure dès les premiers stades grâce à une large diffusion des informations auprès de la population enregistrent de bons progrès, tandis que ceux qui n’ont pas consenti un tel effort suscitent une forte résistance de la part des citoyens.

La question de l’entretien des infrastructures RTE-T a été largement sous-estimée dans plusieurs pays, où elle devient à présent un grave problème, tandis que d’autres États y ont accordé l’attention nécessaire. Le CESE plaide en faveur de plans nationaux d’urgence visant à financer l’entretien ordinaire et extraordinaire des infrastructures; il estime en outre qu’il serait judicieux d’exécuter un plan de surveillance du réseau central au niveau européen.

Sur le plan de la cohésion territoriale, le CESE estime qu’il convient de consolider les connexions entre les corridors du réseau central et l’échelon régional, urbain et local. Pour respecter les objectifs géopolitiques de la nouvelle Commission, il importe d’améliorer les connexions entre les corridors du réseau central et le reste du monde, tant pour les marchandises que pour les passagers. Une des priorités devrait consister à créer un forum, incluant les pays voisins de l’UE, afin de faciliter l’intégration du réseau RTE-T avec le restant de la planète, en élargissant les stratégies macrorégionales.

***Contact:*** *António Ribeiro Pereira*

*(tél. +32 25469363 – courriel:* *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu**)*

* ***Évaluer l’union européenne de l’énergie – La dimension sociale et sociétale de la transition énergétique***

**Rapporteur:** Christophe QUAREZ (groupe des travailleurs – FR)

**Référence:** Rapport d’information

EESC-2019-03633-00-01-RI

**Points clés**

Le CESE rappelle l’urgence d’instaurer un processus de dialogue efficace sur la politique énergétique européenne ainsi que l’importance de l’action de l’Union européenne pour garantir aux citoyens européens une information de qualité sur les solutions d’énergie propre. En particulier, il demande à la Commission européenne de proposer d’instaurer des éléments de définition de la précarité énergétique et des indicateurs communs au niveau européen, et soutient les initiatives de l’Union européenne et des États membres pour instaurer des stratégies ambitieuses pour la rénovation des bâtiments, afin de rénover chaque année 3 % du stock des bâtiments, ce qui favoriserait l’innovation et permettrait de créer de nombreux emplois locaux.

Le CESE souligne en outre l’importance d’une formation de qualité des travailleurs et la nécessité de rendre le secteur de l’énergie plus attractif pour les jeunes Européens et presse l’Union européenne et ses États membres de soutenir les jeunes pousses de l’économie propre qui subissent tout particulièrement les perturbations causées par la COVID-19 et ses conséquences. Il soutient les initiatives de l’Union européenne permettant d’anticiper et d’atténuer les inévitables conséquences économiques et sociales de la sortie du charbon, notamment par le biais de la plateforme pour les régions charbonnières en transition.

Enfin, le CESE demande à la Commission européenne d’associer les communautés énergétiques à la mission de recherche et d’innovation sur les villes neutres pour le climat, afin d’observer la manière dont ces communautés énergétiques et leur potentiel d’innovation peuvent être mis au service d’une transition énergétique qui soit rapide, juste et démocratique. La Commission européenne devrait veiller à la bonne transposition en droit national des directives européennes concernant les communautés énergétiques, afin que celles-ci soient pleinement reconnues dans chacun des États membres de l’Union.

***Contact:*** *Maja Radman*

*(tél.: +32 25469051 - courriel:* *Maja.Radman@eesc.europa.eu**)*

* ***Année européenne du rail (2021)***

**Rapporteur:** Alberto MAZZOLA (groupe des employeurs – IT)

**Références:** COM(2020) 78 final – 2020/0035 (COD)

EESC-2020-02360-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE accueille favorablement la proposition de la Commission et soutient ses objectifs, notamment lorsqu’il s’agit d’encourager et de soutenir l’Union européenne, les États membres, les collectivités régionales et locales, les partenaires sociaux et les forces régissant le marché à accroître la part du rail dans la mobilité des voyageurs et des marchandises.

Le CESE considère que l’Année européenne du rail devra amener les citoyens, les travailleurs des chemins de fer, les partenaires sociaux, les entreprises et les milieux universitaires et en particulier la jeunesse européenne à se rapprocher du débat public des institutions européennes sur les politiques de l’UE en matière de durabilité et de mobilité et sur l’avenir de la mobilité européenne afin de promouvoir le transport ferroviaire en tant que mode de transport durable, innovant et sûr.

Pour le CESE, l’Année européenne du rail devrait être l’occasion de communiquer sur les vertus des chemins de fer en matière de durabilité, en ce qu’ils constituent, dès lors qu’ils existent, notamment une alternative pertinente aux vols court-courrier, sur la stratégie axée sur une mobilité durable et intelligente ainsi que sur les politiques de l’UE en matière d’investissement ferroviaire.

Le CESE recommande, au cours de l’Année européenne du rail, d’évaluer la qualité des services ferroviaires et, le cas échéant, de les adapter aux besoins des utilisateurs afin qu’ils répondent aux critères définis dans le protocole nº 26 sur les services d’intérêt général annexé au traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, afin de développer des projets promouvant une approche globale de l’accessibilité, de renforcer le lien entre numérisation et durabilité et d’échanger avec la communauté des investisseurs sur d’éventuelles initiatives dans le contexte du plan d’action de la Commission sur le financement de la croissance durable.

Le CESE demande que des initiatives soient prises dans le cadre de l’Année européenne du rail afin de redonner confiance aux consommateurs dans les transports publics, et dans le rail en particulier, de mieux communiquer, en particulier vis-à-vis des jeunes Européens, sur l’attrait d’une carrière dans les chemins de fer, en soutenant des initiatives communes avec les partenaires sociaux, les universités, le milieu universitaire au sens large et les organisations européennes de jeunesse.

***Contact:*** *Erika Paulinova*

*(tél. +32 25468457 – courriel:* *Erika.Paulinova@eesc.europa.eu**)*

* ***Marché ferroviaire durable face à la pandémie de COVID-19***

**Rapporteur:** Alberto MAZZOLA (groupe des employeurs – IT)

**Références:** COM(2020) 260 final – 2020/0127 (COD)

EESC-2020-03018-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE se félicite de la proposition de la Commission européenne et souligne qu’il importe que les États membres et les gestionnaires de l’infrastructure appliquent dans les meilleurs délais les dérogations accordées pour toute la période indiquée par celle-ci. Il est néanmoins proposé qu’avant la fin de la période de validité des dérogations proposées, la Commission européenne et les législateurs envisagent d’étendre la validité de ces mesures, en particulier si la reprise économique de ce secteur s’avérait plus lente que prévu. Enfin, le CESE souligne l’importance des dispositions visant à garantir que les États membres indemnisent les gestionnaires de l’infrastructure de toute perte économique causée par l’application des dérogations proposées à la directive 2012/34/UE.

***Contact:*** *Alessandro Rizzi*

*(tél. +32 25468679* – *courriel:* *Alessandro.Rizzi@eesc.europa.eu**)*

# **RELATIONS EXTÉRIEURES**

* ***Mise en œuvre des accords de libre-échange 1er janvier 2018 – 31 décembre 2018***

**Rapporteurs:** Tanja BUZEK (groupe des travailleurs – DE)

 Alberto MAZZOLA (groupe des employeurs – IT)

**Références:** COM(2020) 455 final

EESC-2020-00525-00-01-AC

**Points clés**

La COVID-19 a un impact profond et sans précédent et l’Europe doit y répondre par un plan de relance robuste, social, durable et inclusif, qui viendra aider les entreprises et les populations. Le prochain réexamen de la stratégie commerciale européenne doit permettre de tirer des enseignements majeurs de cette crise. L’Union n’est pas autosuffisante et dépend de l’accès aux marchés internationaux. Elle a besoin de chaînes d’approvisionnement mondial résilientes, diversifiées et responsables. Des instruments plus puissants doivent permettre à un programme durable en matière de commerce et d’investissement d’obtenir des résultats dans toutes ses dimensions. Il faut être cohérent avec le pacte vert et afficher une égale ambition en ce qui concerne la mise en œuvre et l’application effectives des dispositions en matière de travail. Les recommandations que le Comité économique et social européen formule dans une série d’avis récents ou en cours d’élaboration consacrés aux échanges commerciaux de l’Union doivent servir de base à la révision de la stratégie. Cette dernière devrait aller au-delà des vieux modèles commerciaux, en construisant un modèle nouveau qui soit économiquement résilient, plus respectueux de l’environnement, socialement durable et responsable.

Le CESE estime que le rôle des groupes consultatifs internes devrait être précisé dans le rapport, afin de s’aligner sur leur rôle crucial dans le suivi, d’autant plus que leur champ d’application est sur le point de s’élargir au-delà des chapitres portant sur le commerce et le développement durable. Par l’intermédiaire de ces groupes consultatifs internes, la société civile est en mesure de sensibiliser aux questions commerciales, de signaler les préoccupations ainsi que les lacunes. Les groupes consultatifs internes devraient donc prendre part aux discussions commerciales au sein de la Commission et entre les institutions.

Pour mener à bien sa mission d’information sur les réseaux commerciaux et leurs performances, le rapport annuel devrait être mieux relié avec les rapports antérieurs et avec le cycle de vie global de la politique d’évaluation en matière commerciale, notamment en utilisant les évaluations d’impact sur le développement durable. Lors de l’élaboration des futurs rapports, la Commission devrait consulter la société civile.

Le rapport devrait montrer les différentes réalités par État membre ou région de l’UE, en utilisant les données nationales de manière plus cohérente et en investissant, le cas échéant, dans la collecte active de données. Il est essentiel de définir des critères pour les comparaisons. Les données de l’Organisation internationale du travail devraient fournir des informations complémentaires sur les violations du droit du travail.

Le commerce des services devrait faire l’objet d’une attention accrue dans le rapport, ce qui suppose pour commencer de recueillir des données granulaires par secteur et par mode d’approvisionnement, afin d’évaluer l’utilisation par les entreprises des avantages de l’accord de libre-échange. La nouvelle version de la base de données sur l’accès aux marchés devrait rendre compte des services d’une manière cohérente et inclure un guide destiné aux exportateurs et aux investisseurs de services européens. Le CESE regrette également que l’accent ne soit pas mis sur les consommateurs. Il serait en effet utile pour les consommateurs de voir comment les augmentations des flux commerciaux peuvent se traduire par des bénéfices concrets.

Le rapport révèle une asymétrie dans le taux d’utilisation des préférences entre les exportations et les importations de l’UE. La Commission et les États membres doivent rééquilibrer la situation et mieux faire connaître les avantages commerciaux, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. En coopération avec les acteurs économiques européens, ils devraient promouvoir les ALE dans leur langue nationale et élaborer des plans d’action nationaux pour la mise en œuvre de chaque accord de libre-échange. Les actions d’information doivent également tenir compte des importateurs dans les pays partenaires.

Il est primordial d’améliorer la transparence des marchés publics dans les pays partenaires de l’accord de libre-échange, en publiant des appels d’offres de pays tiers dans la base de données européenne Tenders Electronic Daily (TED). En outre, l’Union devrait promouvoir les meilleures pratiques quant à la manière d’intégrer aux marchés publics les critères environnementaux et sociaux.

La mise en œuvre des dispositions agroalimentaires semble ne pas être à la hauteur de ses ambitieux objectifs. La traçabilité des produits et la capacité à appliquer le principe de précaution sont essentielles pour garantir la qualité des denrées alimentaires et la sécurité des approvisionnements. Un suivi efficace des normes sanitaires et phytosanitaires nécessite que les inspections soient dotées des ressources adéquates.

Inquiet de l’absence de progrès en matière de conformité et d’instruments contraignants pour la mise en œuvre dans les chapitres sur le CDD, le CESE salue l’action en justice engagée tardivement dans le différend avec la Corée sur la question des droits des travailleurs et demande que des progrès notables soient accomplis lors du réexamen de la mise en œuvre effective de l’accord économique et commercial global sur les dispositions relatives au travail et à l’environnement.

Le CESE se félicite vivement des initiatives prises récemment pour intensifier les efforts en faveur d’un commerce durable. Avec le Royaume-Uni, l’UE vise à instaurer des conditions de concurrence équitables et à appliquer le chapitre général de règlement des différends avec un accès aux voies de recours. L’accord de Paris constituera un élément essentiel de tous les accords commerciaux globaux à venir. Le CESE demande que cette clause soit étendue pour couvrir les conventions fondamentales et actualisées de l’OIT que tous les États membres ont ratifiées. L’Organisation internationale du travail devrait être associée au suivi de la mise en œuvre des ses conventions dans les accords de libre-échange. Le CESE se réjouit que s’engage un nouveau débat entre les États membres sur la manière de conforter les chapitres concernant le commerce et le développement durable. Ce débat doit veiller à ce que les normes en matière d’environnement et de travail soient traitées à un niveau de priorité suffisamment élevé dans le programme de transposition et d’application effective de la législation.

***Contact:*** *Delphine Galon*

 *(tél.: +32 25469206 – courriel:* *Delphine.Galon@eesc.europa.eu**)*

* ***Une urgence au lendemain de la COVID-19: la conception d’une nouvelle matrice multilatérale***

**Rapporteure:** Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (groupe des employeurs – FR)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01551-00-01-AC

**Points clés**

L’ampleur sans précédent de la crise de la COVID appelle une réaction sans précédent et sans équivoque, inscrite dans le long terme. Le commerce international est un outil essentiel pour financer la relance afin de sortir de la crise. Dans le cadre de ces efforts, l’UE doit rester fidèle à ses valeurs et garantir la protection des entreprises, des travailleurs et des personnes, sans laisser personne de côté. La reprise doit être fondée sur la durabilité et sur une croissance inclusive et respectueuse de l’environnement. Les mesures du pacte vert sont donc plus importantes que jamais.

La COVID-19 frappe à un moment où le multilatéralisme connaît une certaine lassitude, incarnée par les problèmes du mécanisme de règlement des différends de l’OMC et le retrait des États-Unis du financement de l’Organisation mondiale de la santé. Le présent avis évoque une «nouvelle matrice multilatérale», s’appuie sur des propositions antérieures et présente de nouvelles solutions pour l’ère de l’après-COVID-19. Il vise à inspirer une nouvelle coopération et une plus grande cohérence dans les décisions prises par les organisations internationales sur les questions ayant trait au commerce et à l’investissement, au travail décent, aux droits sociaux, aux droits de l’homme et au changement climatique. Il encourage les pays à se conformer au principe de coopération loyale au sein de ces organisations et à renforcer les synergies, plutôt que d’en exploiter les failles. Après chaque guerre mondiale, les peuples ont recouru à des organisations internationales pour maintenir la paix et la prospérité. Cette crise sanitaire mondiale sans précédent repousse nos limites et est donc précisément le moment de repenser les règles de gouvernance mondiale et d’intégrer une dose d’innovation.

Un ensemble de propositions concrètes

Ces propositions tiennent compte des contraintes juridiques, politiques et organisationnelles et visent à assurer une meilleure coordination entre:

* + des normes sociales mondiales avec les engagements relatifs au changement climatique et à la protection de l’environnement;
	+ des règles liées au commerce avec les traités relatifs au changement climatique et à la protection de l’environnement; et
	+ des règles liées au commerce avec les normes sociales mondiales.

Ces propositions incluent notamment un accès plus large au statut d’observateur, un financement pour la promotion d’études, la création de nouveaux groupes de travail, une coordination renforcée entre les secrétariats, des politiques communes dans le domaine de la recherche, une interprétation de certaines dispositions juridiques en vigueur ou encore des engagements politiques tels qu’une déclaration ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce sur l’environnement et le commerce.

Le CESE est conscient que les changements doivent être entrepris au niveau politique. Nous sommes fermement convaincus que l’Union, l’un des rares acteurs mondiaux disposant d’un devoir et d’un mandat constitutionnels en matière de bonne gouvernance mondiale, a un rôle crucial à jouer pour élaborer de l’intérieur une matrice multilatérale plus efficace. L’UE doit montrer l’exemple et inclure, dans sa propre politique commerciale, des engagements plus contraignants concernant le respect de l’accord de Paris et des principales conventions de l’Organisation internationale du travail.

***Contact:*** *Delphine Galon*

 *(tél.: +32 25469206 – courriel:* *Delphine.Galon@eesc.europa.eu**)*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*